

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 82870058.3

51 Int. Cl.³: **B 43 L 1/02**

22 Date de dépôt: 27.10.82

30 Priorité: 16.12.81 LU 83839

71 Demandeur: **ALLIANCE EUROPE S.A., P.O.**
Box 19 Zuiderring 56, B-3600 Genk (BE)

43 Date de publication de la demande: 22.06.83
Bulletin 83/25

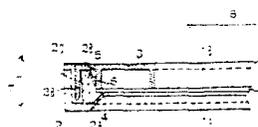
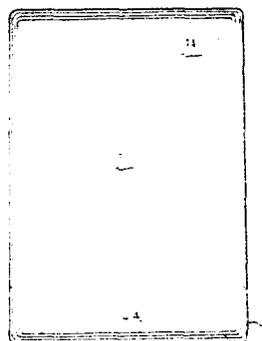
72 Inventeur: **Palmans, Jos, Dorpsstraat 1,**
B-3582 Sint-Hulbrechts-Lille (Neerpelt) (BE)

84 Etats contractants désignés: **AT BE CH DE FR GB IT LI**
NL SE

74 Mandataire: **Kellens, Georges E., c/o BUGNION S.A. rue**
de Namur 43 -Bte 3, B-1000 Bruxelles (BE)

54 **Tableau encadré à surface à écrire.**

57 Tableau pourvu d'un encadrement et d'un cadre complémentaire formant un ensemble inséparable, plus particulièrement destiné à être utilisé comme surface à écrire et dont l'encadrement (2) est d'un seul tenant périphérique à profil à trois branches, l'une extérieure aux deux autres, une autre munie d'un rebord s'appuyant à l'arrière sous la patte du cadre complémentaire, la troisième s'appuyant sur la face avant (1) du tableau.



- 1 -

Tableau encadré à surface à écrire

La présente invention est relative à un tableau, ou un ensemble de tableaux, chacun pourvu d'un encadrement et plus
5 particulièrement destiné à être utilisé comme surface à écrire et/ou encore accessoirement lorsqu'il est du type métallique émaillé, il peut également être destiné à y faire adhérer des objets aimantés ou comportant un aimant, et par l'intermédiaire de ceux-ci, des objets non aimantés comme
10 par exemple des feuilles de papier.

L'on connaît déjà différentes formes de réalisation de tableaux encadrés pouvant être utilisés à plat ou encore plus généralement destinés à être placés contre un mur et répondant
15 aux fonctions indiquées; il s'agit toujours, soit, d'un encadrement en plusieurs éléments, que l'on vient emboîter sur la tranche du tableau et que l'on réunit ensuite de différentes manières, par exemple collage et autres moyens d'adhésion, ou encore un assemblage qui fait appel à un certain nombre
20 de pièces accessoires, des clous, des vis, des équerres, etc..., soit encore, l'on place le tableau par l'arrière d'un encadrement d'une pièce, celui-ci comportant dans ce cas une battée contre laquelle on va maintenir le tableau en

- 2 -

ayant recours à un certain nombre de pièces accessoires, cales, clous, vis, etc...

Pour réaliser un tableau encadré selon l'invention, on n'a
5 recours à aucun collage, et/ou des pièces de fixation accessoires, mais simplement, le tableau est placé et s'insère par l'arrière dans l'encadrement et soit celui-ci seul maintient et enserre le bord du tableau, soit l'encadrement maintient et enserre le bord du tableau conjointement avec
10 un cadre venant lui, par l'arrière, s'insérer dans l'encadrement pour former un tout inséparable.

A cet effet, le tableau encadré selon l'invention, se caractérise en ce que l'encadrement d'un seul tenant périphérique
15 a un profil qui présente trois branches, dont deux branches angulairement placées l'une par rapport à l'autre, dont l'une ou une partie en prolongement d'elle, sert d'appui à une face du tableau et dont l'autre branche est munie vers l'intérieur, d'un rebord pouvant s'appuyer directement sur
20 l'autre face du tableau, ou sur la patte d'un cadre complémentaire qui dans ce cas, s'appuie lui sur l'autre face du tableau, et qu'au moins partiellement, l'une des branches de l'encadrement offre une certaine élasticité, de sorte que l'encadrement, après que le tableau y a été inséré, se
25 resserre sur celui-ci.

Le fait que le tableau est parfaitement enserré dans l'encadrement est particulièrement avantageux, en effet il est de ce fait empêché de glisser dans celui-ci.

30

Le tableau encadré selon l'invention, comprend un cadre

complémentaire arrière, celui-ci, comme la face arrière de l'encadrement, étant aménagé de manière à pouvoir répondre par exemple aux différents critères suivants : pouvoir l'accrocher à un mur et ce dans les deux sens dans
5 le cas où il est rectangulaire; pouvoir l'utiliser à plat, sur une table par exemple; pouvoir y accrocher différents dispositifs, par exemple une boîte, un crochet, etc... pour y tenir et placer par exemple un marqueur, un frottoir,...; pouvoir y accrocher une charnière permettant sur un pre-
10 mier tableau d'y assembler un deuxième et réaliser un diptyque, voire un triptyque.

De préférence, le tableau encadré selon l'invention, est aménagé de manière à offrir non pas un, mais l'ensemble des
15 critères indiqués ci-dessus.

Afin de mieux comprendre l'invention et d'en faire ressortir ses avantages et caractéristiques, on la décrit maintenant de manière exemplative par rapport à un dessin qui représente :
20

à la figure 1, une vue schématique de la face avant (face d'utilisation) d'un tableau encadré conforme à l'invention;

25 à la figure 2, une vue de la face arrière (face de pose et d'accrochage) d'un tableau encadré dans une forme de réalisation particulièrement élaborée et conforme à l'invention;

à la figure 3, une vue partielle en coupe suivant la ligne
30 A/A de la figure 2;

à la figure 3a, une vue partielle en coupe suivant la ligne A'/A' de la figure 2;

5 à la figure 4, une vue partielle en coupe suivant la ligne B/B de la figure 2;

à la figure 4a, une vue partielle en coupe suivant la ligne B'/B' de la figure 2;

10 à la figure 5, une vue partielle en coupe suivant la ligne C/C de la figure 2.

En se référant à ces différentes figures, on a représenté par (1) le tableau proprement dit une tôle émaillée rigide ou
15 autre surface à écrire, par (2) l'encadrement qui va apparaître du côté de la face avant (1a) du tableau (1), ainsi qu'à la face arrière (1b), par (3) le cadre complémentaire qui n'apparaît qu'à la face arrière (1b) du tableau (1):

20 L'encadrement (2) comporte, comme visible en profil (figures 3, 3a, 4, 4a), au moins deux branches (2a, 2b) angulairement placées l'une par rapport à l'autre, dont l'une (2a), pourvue d'un prolongement (4), va servir d'appui pour la face (1a) du tableau et l'autre (2b), est munie vers l'intérieur d'un rebord
25 (5) s'appuyant sur l'autre face (1b) du tableau, sous la patte (6) dont est pourvu le cadre complémentaire (3), (figures 3, 3a, 4, 4a), celui-ci s'appuyant dans ce cas sur la face (1b) du tableau (1).

30 Pour que le tableau (1) puisse s'insérer dans l'encadrement (2) ou encore, dans le cas où l'on prévoit un cadre complémentaire (3) et que la patte (6) de celui-ci doit s'insérer

- 5 -

sous le rebord (5) de l'encadrement et ensuite y être resserrée, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un certain jeu dans les deux sens plus ou moins perpendiculairement au tableau (1), flèche (7), ainsi que ceux plus ou moins dans le prolongement de la tranche du tableau (1), flèche (8), et donc d'une certaine élasticité d'au moins certaines parties de l'encadrement (2) et/ou éventuellement d'une certaine partie du cadre complémentaire (3), s'il en est prévu un.

10 Il faut noter que pour insérer le tableau (1) et/ou le cadre complémentaire (3), on doit prévoir une certaine élasticité et écartement; il est important que l'on s'assure inversement, qu'après cette insertion, il y ait un retour suffisamment fort que pour parfaitement enserrer le tableau (1), pour se faire également la distance au repos, c'est-à-dire sans l'insertion du tableau entre la ligne (ou face) d'appui de l'encadrement (2) sur la face avant (1a) du tableau et la ligne (ou face) d'appui de l'encadrement (2) ou du cadre complémentaire (3) sur la face arrière (1b) du tableau, que cette distance soit au moins légèrement inférieure à l'épaisseur du tableau (1).

Dès lors que l'encadrement (2) est en une matière présentant une certaine élasticité, c'est-à-dire n'est en fait pas suffisamment rigide, on prévoit que l'encadrement (2) comprend de profil une branche complémentaire (2c) extérieure et pour sa part, que le cadre complémentaire (3) est de profil en forme de U, c'est-à-dire à deux branches (3a, 3b) dont la branche complémentaire (3b) a essentiellement pour but de donner la rigidité au cadre complémentaire (3).

30

Dans sa forme de réalisation représentée aux figures 2 à 5,

on retrouve tant au profil de l'encadrement (2) que du cadre complémentaire (3) ces branches complémentaires (2c) et (3b), mais de plus, ces deux pièces (2 et 3) sont conçues de manière à assurer la parfaite tenue du tableau (1),
5 c'est-à-dire parfaitement l'enserrer et former un tout inséparable, mais également en fonction d'autres considérations d'utilisation.

Ainsi, l'encadrement (2), (figures 2 à 5), comprend trois
10 branches, l'une (2a) de biais par rapport aux deux autres (2b, 2c) et qui se termine par un prolongement (4) parallèle à la surface extérieure (1a) du tableau (1), ce prolongement (4) forme une petite bordure servant de butée à l'utilisation d'un marqueur et protège donc l'encadrement (figure 1).
15 Les deux autres branches (2b, 2c) sont parallèles l'une à l'autre et entretoisées en un certain nombre d'endroits du périmètre de l'encadrement (2), ce qui augmente sa rigidité et par ailleurs, ces entretoises (9), (voir figure 2), vont permettre de réaliser une succession d'alvéoles (10).

20 Pour sa part, le cadre complémentaire (3), (figures 2 à 5), en forme de U droit, comprend deux branches parallèles (3a, 3b) assez distantes l'une de l'autre, de sorte de disposer à l'arrière du tableau, d'une bande (11) périphérique, assez
25 large, permettant d'y prévoir des œillets (12) dans lesquels on va pouvoir y glisser les moyens d'accrochage (non représentés).

Pour parfaire la rigidité du cadre complémentaire (3) et assu-
30 rer sa bonne insertion dans l'encadrement (2), on prévoit (figure 2), en un certain nombre d'endroits de son périmètre

extérieur sur des longueurs déterminées, des pattes (13) formées par une troisième branche (3c), parallèle aux deux autres (3a, 3b) et branches (3c) qui vont se glisser chacune dans un alvéole (10), c'est-à-dire entre les branches (2c et 5 2b) de l'encadrement (voir figures 3 et 4), de telle sorte qu'aussi bien le cadre complémentaire (3), que l'encadrement (2) vont constituer un ensemble massif susceptible de résister à des contraintes élevées de services. Comme parfaitement visible à la figure 2, on conserve un certain nombre d'alvéoles 10 (10) vides et ce dans le but de pouvoir y introduire la patte (non représentée) ou plus généralement, un groupe, par exemple trois pattes alignées, du moyen d'accrochage d'un accessoire ou encore d'une charnière permettant d'adjoindre au premier tableau encadré un second (non représenté).

15

Aux quatre coins du cadre complémentaire (3), on a prévu un emplacement pour des butoirs (14), (figure 2), pièces en matière élastique que l'on vient placer et fixer (par exemple coller) dans une cavité (15) de même forme (figure 5) prévue 20 dans le cadre complémentaire (3). Ces butoirs (14), qui sont du côté de leurs faces extérieures (14a), (figure 5), en forme bombée, ont pour fonction, d'une part, de servir de point d'appui au tableau encadré et empêcher qu'il ne puisse rayer la surface sur laquelle il est utilisé, et d'autre part, 25 l'empêcher de glisser s'il est utilisé à plat, par exemple sur une table, sans être accroché.

Par ailleurs, ces butoirs élastiques (14) dépassent légèrement du plan arrière du tableau encadré et de ce fait maintiennent 30 parfaitement en place celui-ci lorsqu'il est accroché par deux points (utilisation de deux œillets 12) à un mur.

Bien entendu, ces butoirs (14) peuvent être de forme et de structure différentes de celle représentée et par exemple il pourrait s'agir de petits tétons en caoutchouc à patte d'attache conique.

5

De manière préférentielle, comme visible à la figure 2, les œillets (12) sont de forme allongée et pourvus d'une ouverture ronde (12a), élargissement par lequel on peut introduire la tête du moyen d'accrochage (par exemple vis), pour ensuite
10 glisser cette tête dans la partie allongée et plus étroite (12b) de l'œillet en abaissant le tableau encadré.

Pour assurer une bonne stabilité, on a prévu non pas un œillet (12) permettant un point d'accrochage à la partie hori-
15 zontale supérieure du tableau encadré, mais deux œillets (12) à mi-hauteur des côtés verticaux du tableau encadré et donc par deux points d'accrochage. Si celui-ci, comme représenté, est rectangulaire, on prévoit un œillet (12) sur chaque côté, de sorte à pouvoir accrocher le tableau encadré tant dans le
20 sens de sa longueur que de sa largeur.

Dans le cas d'un triptyque et encore plus particulièrement d'un diptyque, on prévoit que le tableau encadré, qui est accroché au mur et tableau sur lequel est monté par char-
25 nière un deuxième, comporte un troisième point d'accrochage et donc d'utiliser en plus des deux œillets (12) des côtés longitudinaux, un troisième œillet (12) sur le côté inférieur; pour ce faire, comme visible, l'œillet (12) qui y est prévu, comporte une deuxième partie plus étroite (12b') dans le sens
30 vertical.

Comme visible et représenté en pointillé à la figure 2, pour renforcer le cadre complémentaire, les deux branches (3a, 3b) sont reliées par des entretoises transversales (16).

5 Si un certain nombre d'éléments sont prévus pour augmenter la rigidité de l'encadrement (2) et du cadre complémentaire (3), comme le redoublement des branches (2b, 2c et 3a, 3b) des entretoises (9 et 16), etc... inversement, pour permettre
10 l'insertion du cadre complémentaire (3) dans l'encadrement (2), on a prévu en certains endroits du périmètre l'amincissement de la branche (2a), (figures 3, 4 et 5), et non en d'autres (figures 3a, 4a), la présence du rebord (5) et la patte (6), (figures 3a, 4a) mais non en d'autres (figures 3, 4 et 5).

15

Il s'agit là de détails de réalisation que l'on envisage ou non; l'invention n'est donc pas limitée à la forme de réalisation décrite et représentée et par exemple, la bande (11) du cadre complémentaire (3) peut être utilisée pour y coller une bande
20 adhésive permettant une fixation par ce moyen du tableau encadré à un mur; pour des raisons esthétiques, comme visible aux figures 1 et 2, les quatre coins de l'encadrement (2) rectangulaire, sont arrondis sans pour cela que l'on doive prévoir qu'il en soit de même du tableau (1) lui-même, mais,
25 bien entendu, on peut prévoir bien d'autres formes.

Revendications

1. Tableau pourvu d'un encadrement et d'un cadre complémentaire formant un ensemble inséparable, plus particulière-
5 ment destiné à être utilisé comme surface à écrire, caracté-
risé en ce que l'encadrement (2) d'un seul tenant périphérique
a un profil qui présente trois branches, dont deux branches
(2a, 2b) angulairement placées l'une (2a) par rapport à l'autre
(2b), dont l'une (2a) ou une partie (4) en prolongement d'elle,
10 sert d'appui à une face (1a) du tableau (1) et dont l'autre
branche (2b) est munie vers l'intérieur, d'un rebord (5) pou-
vant s'appuyer indirectement sur l'autre face (1b) du tableau
sous la patte (6) du cadre complémentaire (3), de profil en
forme de U droit, c'est-à-dire à deux branches (3a, 3b),
15 qui, s'appuie sur l'autre face (1b) du tableau (1) et qu'au
moins partiellement, l'une des branches (2a ou 2b) de l'en-
cadrement (2) offre une certaine élasticité, de sorte que l'en-
cadrement (2), après que le tableau (1) y a été inséré, se
reserre sur celui-ci, la troisième branche (2c) complémen-
20 taire étant extérieure aux deux autres (2a, 2b).

2. Tableau encadré selon la revendication 1, caractérisé en
ce que l'encadrement (2) comprend trois branches (2a, 2b,
2c) dont l'une (2a) de biais par rapport aux deux autres (2b,
25 2c), se termine par un prolongement (4) parallèle à la sur-
face extérieure (1a) du tableau (1) et y forme butée, et les
deux autres branches (2b, 2c) sont parallèles l'une à l'autre
et de préférence, entretoisées en un certain nombre d'en-
droits du périmètre de l'encadrement (2), ces entretoises (9)
30 permettant de réaliser une succession d'alvéoles (10).

3. Tableau encadré selon la revendication 2, caractérisé en ce que le cadre complémentaire (3) comprend en un certain nombre d'endroits de son périmètre extérieur, sur des longueurs déterminées, des pattes (13) formées par une troisième
5 branche (3c) aux deux autres (3a, 3b) et qui vont pouvoir se glisser chacune dans un alvéole (10) de l'encadrement (2).

4. Tableau encadré selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les deux branches parallèles
10 (3a, 3b) du cadre complémentaire (3) sont assez distantes l'une de l'autre, de sorte à disposer à l'arrière du tableau (1), d'une bande (11) périphérique permettant d'y prévoir des œillets (12) ou autres moyens d'accrochage du tableau à un mur.

15

5. Tableau encadré selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'au moins aux quatre coins de la bande (11) du cadre complémentaire (3) est prévu un emplacement (15) pour y
fixer des butoirs (14) élastiques.

20

6. Tableau encadré selon l'une quelconque des revendications 2 à 5, caractérisé en ce que des alvéoles vides (10) ou des groupes d'alvéoles vides (10) sont prévus au cadre (2) pour y
glisser la ou les pattes de charnière et d'autres dispositifs

25 accessoires.

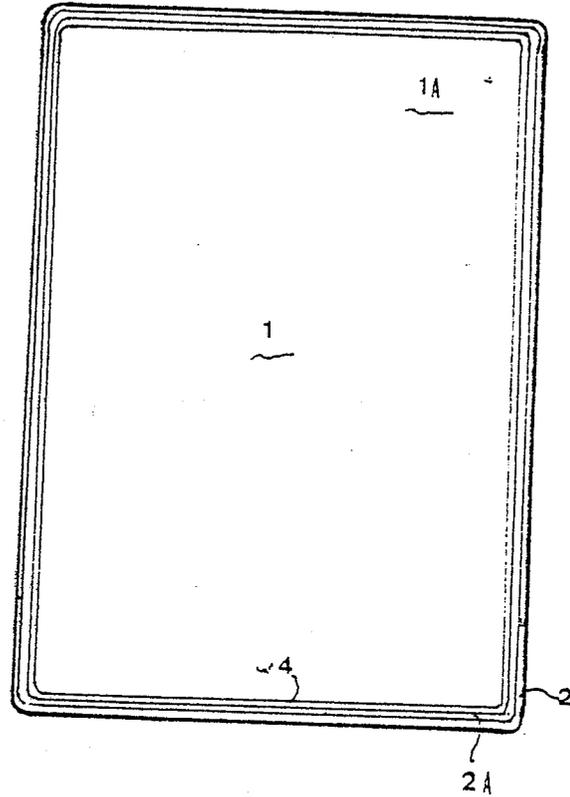
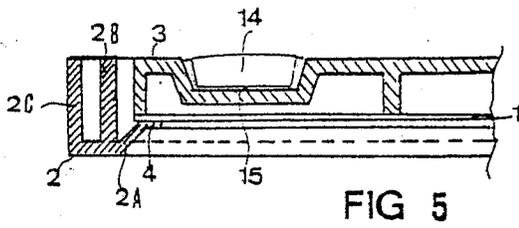
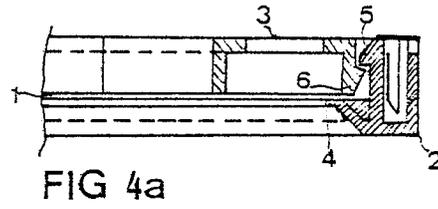
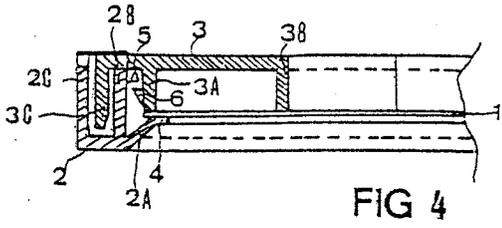
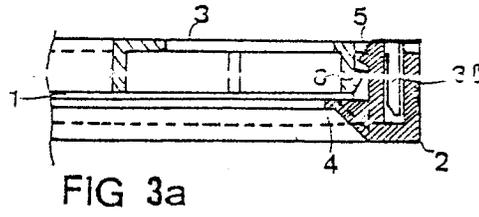
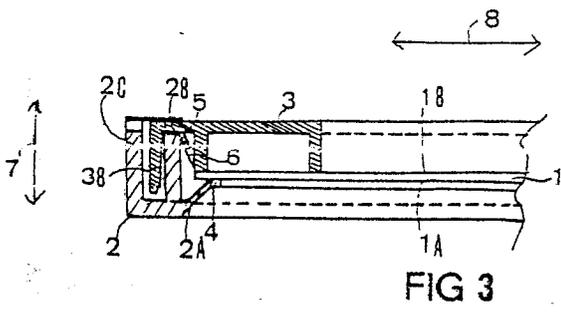


FIG 1

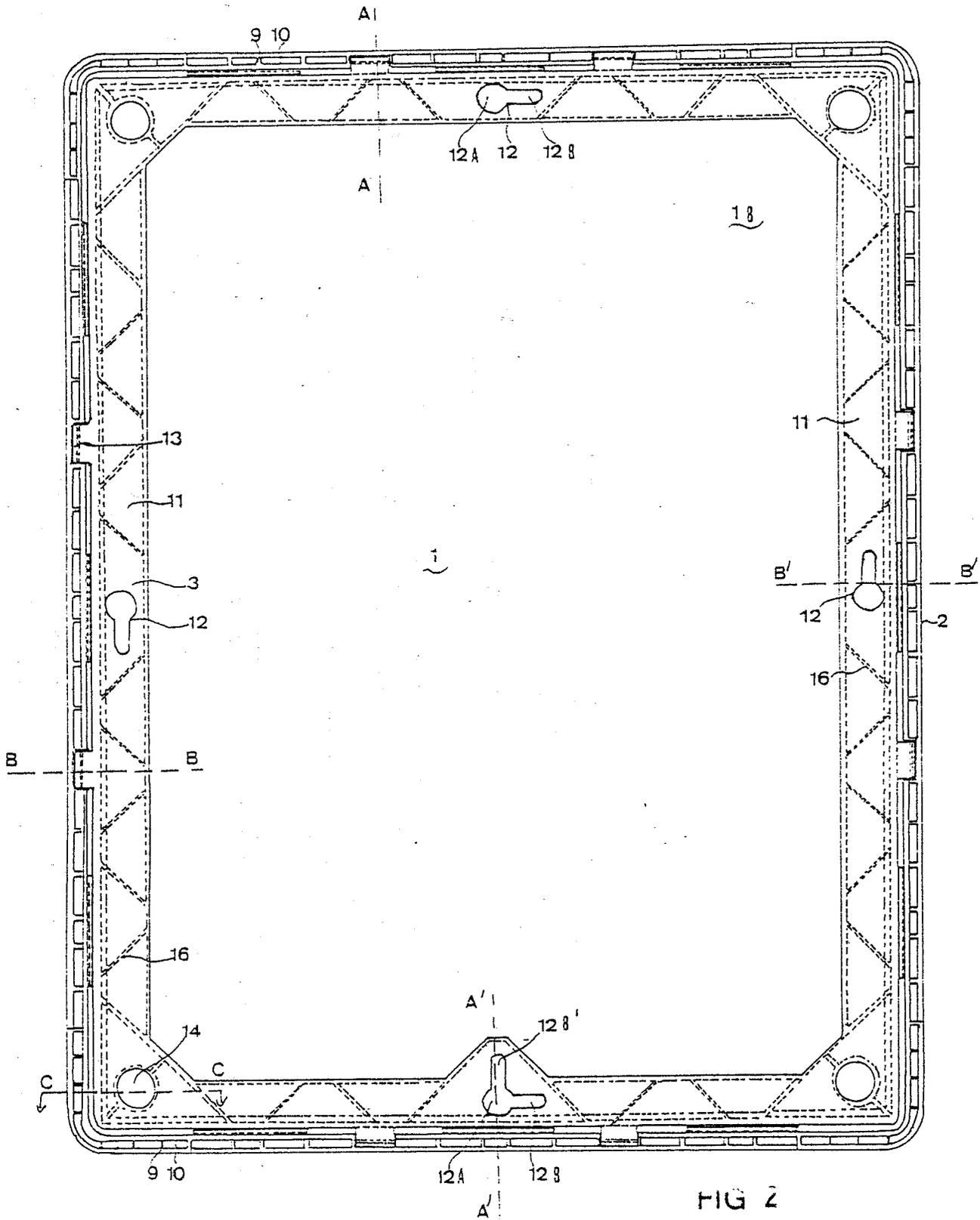


FIG 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0082128

Numéro de la demande

EP 82 87 0058

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS				
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)	
X	US-A-3 711 978 (CONRAD) *Colonne 2, lignes 23-32; colonne 3, lignes 16-37*	1	B 43 L 1/02	
X	FR-A-2 090 948 (ROCHELT) *Revendication 1*	1		
X	DE-A-2 314 030 (RONKHOLZ) *Revendications 1-5,10-13*	1		
Y	FR-A-1 557 246 (ROCHELT) *En entier*	1		
Y	DE-A-2 838 803 (HEBEL) *Page 6, lignes 3-19; figures 1-4*	1-3		
Y	US-A-4 158 266 (GILMOUR) *Colonne 3, lignes 26-57; colonne 5, lignes 3-20; figures 2,7,8*	1-3		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³) B 43 L 1/00 B 43 L 3/00 B 43 L 5/00 A 47 G 1/06
Y	DE-A-2 853 960 (DELLWEG) *Figures 9-12*	1,4		
A	FR-A-2 310 113 (REIM) *Figure 3*	1,3,5		
A	FR-A-2 343 453 (SNAP JACK)	1,5		
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications				
Lieu de la recherche LA HAYE	Date d'achèvement de la recherche 16-03-1983	Examineur L. AMMINEUR P. C. G.		
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire				



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			Page 2
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
A	US-A-3 722 122 (SESTO)	7	
A	FR-A-1 111 655 (STE SAVOISIENNE POUR L'INDUSTRIE ARDOISIERE JUVENILIA)	6	
A	US-A-3 219 159 (DONALD et al.)	1	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 16-03-1983	Examineur LAMMINEUR P.C.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	